

FICHE PEDAGOGIQUE

MAJ 2021

« Questions pour un RRH »

Paie et droit du travail : les questions que vous posent salariés et managers

Le service Paie et administration du personnel est largement sollicité pour répondre aux questions du quotidien par les salariés et par les managers : sur le contenu de la feuille de paie, les congés, les absences, la discipline, les retards, l'indemnisation de la maladie.

Nous avons rassemblé une centaine de ces questions, auxquelles nous vous proposons de répondre ensemble lors d'une journée de formation. Les éléments ainsi préparés vous permettront de répondre plus rapidement aux questions qui pourront vous être posées.

Pour la forme, nous avons choisi le jeu comme méthode pédagogique.

Contact devis et inscription

Nadine FORZINETTI

06.21.03.30.08. jpc-n.forzinetti@orange.fr

Public visé

- RRH
- Gestionnaire de l'administration du personnel
- Gestionnaire Paie.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Le Responsable ayant inscrit le bénéficiaire de la formation a validé ses aptitudes à suivre cette session de formation.

Objectifs de la formation

Objectifs pédagogiques

- Répondre aux questions récurrentes des salariés et managers sur les thèmes de la paie et du droit du travail
- Savoir ou et comment rechercher l'information
- Être capable de répondre aux divers publics (savoir s'adapter)

Durée : 1 jour – 7 heures

Dates

Formation en INTER programmée en mai à METZ (accès limité) et en INTRA en juin.

Pour toute demande en INTRA : nous vous rappelons sous 48 heures pour collecter vos besoins et affiner votre demande (choix de la date, modalité présentielle ou distancielle, le lieu, options complémentaires...) et finaliser votre commande. (06.2103.30.08. ou jpc-n.forzinetti@orange.fr)

Lieu

Possibilité de choisir le lieu de formation : dans vos locaux ou un local externe.

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

Télécopie : 03.69.63.83.05.

E-mail : jpc-n.forzinetti@orange.fr

Web : www.jpccconsultant.fr

SIRET : 494 578 933 00033

ID TVA : FR76494578933

Modalités et délais d'accès

La formation est accessible toute l'année en présentiel et en distanciel.

Elle peut être mise en œuvre en fonction des plannings de chacun dans un délai de 3 à 4 semaines.

Les méthodes mobilisées

- Questions Réponses. Approche ludo-pédagogique
- Réflexion et échanges d'expériences
- Mise à disposition de ressources pédagogiques

Le programme pédagogique

Répondre aux questions posées par les salariés et les managers au service RH, Administration du personnel ou Paie en prenant soin de vérifier l'information en fonction des sources et en s'adaptant aux publics (salariés ou managers) sur les thématiques suivantes :

- L'embauche et contrat de travail
- La durée et aménagement du temps de travail
- Les congés payés et autres congés
- Les absences – les indemnités maladie, maternité, accident du travail
- La rémunération
- Les frais professionnels – Les avantages en nature
- L'organisation du travail – La discipline
- La rupture du contrat de travail.

Règles du jeu :

Chaque thème fait l'objet de questions posées soit par des salariés, soit par des managers. L'apprenant y répond individuellement ou en groupe selon les souhaits des participants.

Un score et une réponse sont proposés et chacune des réponses est analysées par le Groupe ; le formateur propose aussi des pistes « pour aller plus loin » et développer les connaissances et compétences sur chaque thème.

Les modalités d'évaluation

Tout au long de la formation.

Remise d'une attestation de compétences

Le tarif

350 € par jour par stagiaire en INTER (minimum 3 inscrits pour démarrer une session)

1 000 € par jour en INTRA (jusqu'à 9 personnes)

Les avis sur la formation

Nouvelle formation : nous attendons votre avis.

L'accessibilité aux personnes handicapées

JPC, en tant que centre de formation fait tout son possible pour accueillir les personnes en situations de handicap en :

- s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des lieux de formation
- assurant un accueil des personnes handicapées sans discrimination
- en prenant en compte le handicap dans le parcours de formation.

Les déficiences visuelles, auditives, cognitives ... nécessitant des adaptations autres que l'accessibilité sont traitées au cas par cas avec l'entreprise et le bénéficiaire.

Le recours à un référent handicap choisi par JPC peut être envisagé, en cas de besoin.